

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

18 Mai 2022



Date d'affichage

18 Mai 2022



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 21

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2022 A 19 H 30

La séance est présidée
par Monsieur François GAINETTE
1^{er} Adjoint au Maire

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames LAINÉ – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – LEGER -
CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT - PIGNY – HATAT -
DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY - KISKELL

POUVOIR :

Madame Sylvie BUTIN à Monsieur François GAINETTE

Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Bertrand CHAUFFERT

Madame Sylvie LANGE à Monsieur Bernard HATAT

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Monsieur Patrick KISKELL

Madame Valérie ABITBOL à Monsieur Jean-Pierre MAIDA

Madame Valérie PIRSON à Monsieur Michel BRUNI

Monsieur Paul LEGER à Madame Nathalie BIEN

Monsieur José KAPPE SOPIO à Madame Rose-Marie LAINÉ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Evelyne PEREZ a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2022 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2022/35 – OBJET : AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY
AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

**N° 2022/35 – OBJET : AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY
AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Par délibération n°2021/65 en date du 8 Décembre 2021, le Conseil Municipal a attribué et confié la mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire Saint-Exupéry au groupement **HAIKU Architecture/INGEBA BET structure/ETNR BET fluides/T3E BET électricité/DBS ACOUSTIQUE BET acoustique/N&A économiste**, pour un montant global de 135 322,20 € H.T. (taux de rémunération de 7,80 %).

La maîtrise d'œuvre présente une nouvelle proposition d'honoraires avec une répartition différente entre les intervenants et la prise en compte d'une mission OPC, importante pour proposer un phasage de travaux permettant le maintien de service de l'établissement.

La nouvelle proposition est la suivante :

- Mission de base : 7,8 % du montant H.T. des travaux fixés à 1 734 900 € H.T., soit 135 322,20 € H.T.
- Mission OPC : 11 000 € H.T.
- La répartition avec le cotraitant NA MOE est également modifiée, les honoraires de ce cotraitant étant réévalués pour la mission de base pour que la partie DET (Direction des Travaux) leur soit en partie confiée, ce qui permet d'intégrer plus facilement la mission OPC.

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 146 322,50 € H.T., sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme conformément aux dispositions du contrat. Un nouveau tableau de répartition est joint au présent avenant, il remplace le tableau du marché initial.

- Considérant l'avis favorable des Commissions « Travaux Urbanisme » & « Bâtiments Voiries » réunies le 16 Mai 2022,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** la passation de cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire Saint Exupéry au groupement HAIKU Architecture, pour un montant de 11 000 € H.T. portant le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre à 146 322,50 € H.T.

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant et tout acte correspondant.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint
François GAIGNETTE
par suppléance pour le Maire empêché

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **27 Mai 2022**.

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint
François GAIGNETTE
par suppléance pour le Maire empêché

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	1 734 900,00 € H.T.
Taux de Remunération (BASE)	7,80%
MISSION DE BASE	135 322,20 € H.T.
MISSION DE BASE + OPC	146 322,20 € H.T.

MISSION COMPLÉMENTAIRE OPC 11 000,00 € H.T.

Éléments	% TOTAL	TOTAL HT	HAÏKU ARCHITECTURE		INGEBA	ETNR	T3E	DBS		NA MOE
			RESTE À RÉPARTIR HT	HAÏKU ARCHITECTURE						
ESQ	5,00%	6 766,11 €	6 766,11 €	3 481,61 €	2 000,00 €	660,00 €	624,50 €	- €	-	-
APS	10,00%	13 532,22 €	13 532,22 €	8 840,12 €	1 500,00 €	1 466,00 €	1 249,00 €	477,10 €	-	-
APD	18,00%	24 358,00 €	24 358,00 €	12 070,92 €	3 500,00 €	2 350,00 €	2 123,30 €	566,56 €	-	3 727,20 €
PRO	20,00%	27 064,44 €	27 064,44 €	10 233,17 €	3 800,00 €	3 520,00 €	2 622,90 €	1 080,54 €	-	5 807,83 €
ACT	5,00%	6 766,11 €	6 766,11 €	1 374,45 €	1 000,00 €	880,00 €	874,30 €	308,73 €	-	2 328,63 €
DET	32,00%	43 303,10 €	43 303,10 €	11 560,36 €	1 500,00 €	3 810,00 €	3 247,40 €	246,98 €	-	22 938,36 €
AOR	5,00%	6 766,11 €	6 766,11 €	1 463,54 €	- €	810,00 €	624,50 €	1 100,00 €	-	2 768,07 €
VISA	5,00%	6 766,11 €	6 766,11 €	3 422,01 €	900,00 €	1 170,00 €	1 124,10 €	150,00 €	-	- €
TOTAL	100,00%	135 322,20 €	135 322,20 €	52 446,18 €	14 200,00 €	14 666,00 €	12 490,00 €	3 949,93 €	2,92%	37 570,09 €

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	RESTE À RÉPARTIR HT		HAÏKU ARCHITECTURE		INGEBA	ETNR	T3E	DBS		NA MOE
OPC	11 000,00 €	0%	-	-	0%	-	0%	0%	-	11 000,00 €
TOTAL	11 000,00 €	0%	-	-	0%	-	0%	0%	-	11 000,00 €
TOTAL	146 322,20 €		52 446,18 €		14 200,00 €	14 666,00 €	12 490,00 €	3 949,93 €		48 570,09 €
TVA	29 264,44 €	20%	10 489,24 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL	29 264,44 €		10 489,24 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

à REIMS LE 11 MAI 2022